

Description du programme

Le programme a pour objet d'aider les personnes aux prises avec d'importants handicaps ou obstacles à franchir les étapes du processus complexe de traitement d'une demande au POSPH, depuis l'expression d'intérêt initiale jusqu'à la décision finale de l'Unité des décisions sur l'admissibilité des personnes handicapées ou du Tribunal de l'aide sociale. Le travailleur de soutien pour les demandes (TSD) au POSPH peut aider le client à réunir la documentation nécessaire à la demande au POSPH, à remplir les formulaires, à le mettre en rapport avec les ressources médicales appropriées et à organiser le transport pour ses rendez-vous chez le médecin, ainsi qu'à l'assister dans la procédure d'appel.

Motifs de l'aiguillage (veuillez cocher tous les cas qui s'appliquent)

- Le client a l'intention de présenter une demande au POSPH, mais a besoin d'aide ou de soutien pour réunir les pièces de son dossier médical ou pour se faire représenter auprès de professionnels de la santé ou dans une procédure d'appel.
- Le client est incapable de remplir les formulaires ou incertain de la façon de le faire pour cause d'analphabétisme ou de barrière linguistique.
- Le client a besoin d'aide pour se mettre en rapport avec les ressources médicales nécessaires pour remplir les formulaires du POSPH. ***Veuillez prendre note que les TSD ne sont pas en mesure d'aider les clients à trouver un soutien médical permanent.***
- Le client est incapable ou trouve difficile de se présenter à ses rendez-vous chez le médecin pour sa demande au POSPH. Au besoin, le TSD peut aider à organiser le transport pour ces rendez-vous.
- Le client est bénéficiaire du POSPH et doit se soumettre à une révision de son dossier médical.

Processus

Une fois l'aiguillage effectué, le TSD communiquera avec le client ou l'organisme aiguilleur pour fixer le rendez-vous d'évaluation initiale, d'une durée d'environ une heure. Ce rendez-vous a pour but de recueillir des renseignements médicaux du client et d'obtenir ses antécédents médicaux en vue de planifier la suite. Un rapport d'auto-évaluation pourra être préparé à cette occasion. Un rendez-vous de suivi sera fixé plusieurs semaines plus tard; cet intervalle servira à réunir les pièces du dossier médical et à explorer d'autres ressources. Durant cette période, des arrangements seront pris pour le transport aux rendez-vous chez le médecin. Si le client n'a personne pour remplir les formulaires du POSPH, le TSD l'aidera à se mettre en rapport avec des ressources médicales. Il l'aidera aussi à poster les formulaires et à faire le suivi de la demande jusqu'à son terme. Si la demande est rejetée, le TSD aidera le client à préparer l'appel et à le mettre en rapport avec un avocat. L'objet du programme est d'aider le client à présenter une demande complète, offrant les meilleures possibilités d'être acceptée.

Délais prévisibles pour les rendez-vous

Il n'y a actuellement que trois TSD pour l'ensemble de la ville d'Ottawa. Nous visons à faire en sorte que chaque TSD rencontre de 12 à 15 nouveaux clients par mois. La capacité du programme est limitée et sera toujours en deçà des besoins, si bien que les TSD ne pourront pas accepter tous les aiguillages. Veuillez établir l'ordre de priorité des aiguillages en fonction des critères établis ci-dessus dans la section sur les motifs de l'aiguillage. Une fois l'aiguillage fait, par télécopieur ou en personne, il faut prévoir une ou deux semaines avant que le TSD y réponde pour fixer un rendez-vous, ordinairement un ou deux mois après l'appel initial.



Date :

Nom du client :

Member ID # :

Adresse :

Téléphone :

Organisme aiguilleur :

Coordonnées de l'organisme aiguilleur :

Source de revenu :

Chargé de cas d'OT :

Coordonnées du chargé de cas d'OT :

Le client a-t-il déjà présenté une demande au POSPH? OUI NON
Si oui, combien de fois?

Le client a-t-il un médecin? OUI NON

Si oui, le médecin est-il disposé à remplir les formulaires du POSPH? OUI NON

Le client a-t-il obtenu un diagnostic? Si oui, veuillez préciser. OUI NON

Dans le cas où le client n'a pas obtenu un diagnostic, est-il aux prises avec des difficultés de nature suivante?
(veuillez encercler tous les cas qui s'appliquent)

Incapacité physique Toxicomanie
Santé mentale Trouble d'apprentissage

Le client est-il en rapport avec d'autres services dans la communauté (ACSM, Hôpital Royal Ottawa, centre de désintoxication, Société John Howard)? Si oui, veuillez préciser.

Quelle est la situation de logement du client?

Refuge Maison de chambres
SLCO Location privée Autre

Observations supplémentaires (questions de sécurité, analphabétisme ou barrière linguistique, difficultés à sortir de la maison, besoin d'aide pour ses rendez-vous, rendez-vous souvent manqués, etc.)

Le client peut annuler ou modifier la présente autorisation par écrit en tout temps avant la date d'expiration, sauf quand une mesure a déjà été prise en fonction de cette autorisation.



Services sociaux anglicans – Centre 454
454 Avenue King Edward
Ottawa (Ontario) K1N 7M8
Téléphone : 613-252-5910
Télécopieur : 613-232-4919



CONSENTEMENT à la divulgation de renseignements entre travailleurs

Je soussigné(e)

_____ (nom complet en lettres moulées)

de

_____ no rue app. ville province code postal

consens par la présente à la divulgation des renseignements personnels pertinents

entre

_____ (nom de la personne, de l'organisme ou d'un autre travailleur des services d'approche)

et

_____ (nom de la personne, de l'organisme ou d'un autre travailleur des services d'approche)

compilés/recueillis par

_____ (nom ou noms appropriés ou travailleur des services d'approche)

relativement à

_____ (nom du client ou « moi-même »)

aux fins de

Nature des renseignements à divulguer :

Signature*

Témoin**

S'il ne s'agit pas du client, énoncez le lien de la personne avec lui*

En l'absence d'autres témoins disponibles**

En ce _____^e jour de _____ 20____

Date d'expiration*** : _____

Le client peut annuler ou modifier la présente autorisation par écrit en tout temps avant la date d'expiration, sauf quand une mesure a déjà été prise en fonction de cette autorisation.

Le client peut annuler ou modifier la présente autorisation par écrit en tout temps avant la date d'expiration, sauf quand une mesure a déjà été prise en fonction de cette autorisation.